



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/03/2017

Reçu en préfecture le 09/03/2017

Affiché le

SLOW

ID : 081-218102572-20170306-2017DEL12-DE

Date de la convocation
28.02.2017

L'an deux mille dix sept et le six mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 17/12

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mme TRUTINO, Mrs GRIMAL, DE GUALY, Mme GONZALES, Mrs KOWALCZYK, GALINIE, Mme THUEL, Mr PEYRONIE, Mme PELLEGRINI.

Absents : Mme BENTATA-RAUCOULES, procuration à Mr GRIALOU
Mme PESA procuration à Mr FABRE
Mme ANGLES procuration à Mr GUIRAUD
Mr BARDY

Secrétaire : Mme MAILLET-RIGOLET

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur Marty

ACCESSIBILITE DES
BATIMENTS
COMMUNAUX –
DEMANDE DE
SUBVENTION D.E.T.R.

Des travaux d'accessibilité vont être réalisés dans les bâtiments communaux, notamment au multi accueil avec la construction d'une passerelle.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Subvention D.E.T.R. 50 %
- Commune 50 %

Adopté à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de faire réaliser ces travaux.

ADOPTE le plan de financement tel qu'indiqué ci-dessus.

SOLLICITE la subvention au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 50 % du montant HT des travaux.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 7 mars 2017

Jean-Paul RAYNAUD,

Maire,

Conseiller Départemental

